



CERTIFICAT DE CAPACITÉ À ACCUEILLIR ET À CONSEILLER

La FFTir a décidé depuis peu de renforcer son encadrement et la sécurité autour de la pratique du Tir sportif.

Elle a développé et mis en place une nouvelle formation de base à l'accueil et à l'information des adhérents, ainsi qu'à la gestion de la sécurité sur les stands de tir.

Ce nouveau diplôme fédéral est: la Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC).

Depuis le 1er Septembre 2020, ce certificat est obligatoire pour s'inscrire au Brevet Fédéral Animateur.

QUEL FORMAT ?

La formation CAC est une formation d'une journée (7 heures).

Elle a pour but de donner les éléments de base techniques et pédagogiques aux bénévoles dans les clubs :

- comment accueillir et informer les nouveaux licenciés.
- gérer la sécurité sur les stands de tir.

La formation prépare aux 4 Blocs de compétence suivants dans les disciplines Carabine, Pistolet , Plateau :

- BC1 – Compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- BC2 – Compétence à accueillir,
- BC3 – Compétence à faire découvrir le Tir sportif,
- BC4 – Compétence à s'intégrer au sein du club.

POUR QUI ?

Ouverte à tous les détenteurs de la licence FFTir depuis plus d'un an, à partir de 16 ans, la formation CAC ne nécessite aucune formation préalable.

Il suffit simplement :

- de faire partie de l'équipe de permanents ou des personnes ressources du club.
- d'avoir l'avis favorable et motivé de son président de club.
- d'avoir pris connaissances et assimilé le contenu du « Manuel de Tir Sportif ».



<http://liguepicardiedetir.com/>

<https://www.fftir.org/certificat-de-competences-cac/>

Ligue de Tir de Picardie – 1 bis rue de Nogent 60290 LAIGNEVILLE –

Tél : 03 44 74 59 51 – Mail : ligue.tir.picardie@wanadoo.fr